

RCS : CANNES  
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00414  
Numéro SIREN : 351 635 206  
Nom ou dénomination : AREX CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 3656

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AREX CONSULTANTS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>43 RUE LUDOVIC GUIZE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>35163520600045</u>			Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N clos le <u>31/10/2022</u>	N-1 <u>31/10/2021</u>
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>
		Net <u>3</u>	Net <u>4</u>
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Créances	BX	BY
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quidat

\* Dans le cas d'un exercice en euros, toutes les valeurs sont données dans la monnaie de l'exercice en euros. Dossier N° 00999 en Euros

Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....69...000.....)	DA	69 000	69 000	69 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 900	6 900	6 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG	40 429	68 374	68 374
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	46 931	59 055	59 055
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	163 260	203 329	203 329
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000	60 000	60 000
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	60 000	60 000	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="E1"/> )	DV	31	4 573	4 573
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		720	720
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 334	5 003	5 003
	Dettes fiscales et sociales	DY	50 444	59 219	59 219
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 580	2 301	2 301	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	59 390	71 816	71 816	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	282 650	335 145	335 145	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	59 390	71 816	71 816	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL AREX CONSULTANTS  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 69 000 €  
Siège Social : 43, Rue Ludovic Guize — Résidence Châteauneuf — Bât. B - - 06210 Mandelieu-la-Napoule  
RCS CANNES : 351 635 206 (00045) n° gestion : 1993B00414

RÉSOLUTION D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 OCTOBRE 2022 VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DES ASSOCIÉS DU 14 MARS 2023

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable de 46 931 € qu'elle décide d'affecter en totalité à la distribution de dividendes et décide de prélever sur le compte réserve la somme de 40 429 € et de l'affecter à la distribution de dividendes. En conséquence le montant total de la distribution se monte à 87 360.00 euros

En conséquence, chaque part sociale se verra attribuer un dividende net unitaire avant impôt de 29.12 € étant précisé que :

d'une part, les dividendes attribués à la SAS AREX INVESTISSEMENTS, associée majoritaire, détentrice de 2 999 des 3 000 parts représentatives du capital social, qui s'élèveront à 87 360 € x 2 999/3 000 parts = 87 331,00 € sont intégralement éligibles au régime dit des sociétés mères et filiales prévu à l'article 145 du CGI et bénéficieront des aménagements prévus pour les distributions entre sociétés membres d'un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A à 223 U du CGI, pour leur imposition entre les mains de la SAS AREX INVESTISSEMENTS, sans qu'il y ait lieu de procéder à quelque retenue à la source que ce soit,

d'autre part, en ce qui concerne le dividende attribué à l'unique part possédée par M. Jean-Claude RUSSO, seule personne physique associée de la société, soit 29,00 €, il sera rappelé que le dit dividende devra faire l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30%, qui se décompose en (i) un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8% à titre d'acompte d'impôt sur le revenu et (ii) 17,2% de prélèvements sociaux opérés à la source.

Le contribuable bénéficiaire conserve la possibilité, lors du dépôt de sa déclaration de revenus, d'opter le cas échéant pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après application d'un abattement de 40%). En outre, en fonction de son revenu fiscal de référence, chaque contribuable bénéficie de la possibilité de demander une dispense d'acompte qui pour les dividendes, ne peut être utilement sollicitée que lorsque le revenu fiscal de référence du foyer ne dépasse pas 50 000 € pour un célibataire et 75 000 € pour un couple. En conséquence, sauf à adresser au siège de la société la copie conforme d'une telle demande de dispense d'acompte de 12,8% au plus tard dans les cinq jours de l'assemblée générale ordinaire annuelle, la gérance de la société considérera que chaque associé soit resté placé sous le régime d'imposition de droit commun.

Fait à Mandelieu, le 14 mars 2023  
En deux exemplaires certifiés conformes par le Gérant



Jean-Claude RUSSO

SARL AREX CONSULTANTS

43 RUE LUDOVIC GUIZE  
RESIDENCE CHATEAUNEUF  
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

## SOMMAIRE

	Pages
- <i>Annexe</i>	1 à 6
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	7 à 25

Copie Conforme  
Provisoire, le 14/03/2023  


### **AREX CONSULTANTS**

43 RUE LUDOVIC GUIZE  
RESIDENCE CHATEAUNEUF  
06210 MANDELIEU  
04.93.49.17.23

## **ANNEXE**

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 282 649.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 389 233.00 Euros et dégageant un bénéfice de 46 931.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 029		
Installations générales agencements aménagements divers	47 301		
Matériel de transport	40 855		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 916		1 652
TOTAL	105 072		1 652
Autres participations	146		3
Autres titres immobilisés	102		
Prêts, autres immobilisations financières	5 000		
TOTAL	5 248		3
TOTAL GENERAL	174 348		1 655

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			64 029	64 029
Installations générales agencements aménagements divers			47 301	47 301
Matériel de transport			40 855	40 855
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		674	17 893	17 893
TOTAL		674	106 049	106 049
Autres participations			149	149
Autres titres immobilisés			102	102
Prêts, autres immobilisations financières			5 000	5 000
TOTAL			5 251	5 251
TOTAL GENERAL		674	175 329	175 329

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	36 223	1 703		37 925
Matériel de transport	40 155	498		40 653
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 525	1 442	674	16 292
TOTAL	91 902	3 643	674	94 870
TOTAL GENERAL	91 902	3 643	674	94 870

## ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 703				
Matériel de transport	498				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 442				
TOTAL	3 643				
TOTAL GENERAL	3 643				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	60 000				60 000
TOTAL	60 000				60 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 625				7 625
TOTAL	7 625				7 625
TOTAL GENERAL	67 625				67 625

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
Clients douteux ou litigieux	9 150	9 150	
Autres créances clients	28 737	28 737	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 264	5 264	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 061	1 061	
Groupe et associés	4 586	4 586	
Débiteurs divers	83	83	
Charges constatées d'avance	9 627	9 627	
TOTAL	63 507	63 507	

## ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 334	6 334		
Personnel et comptes rattachés	20 627	20 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 351	16 351		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 717	8 717		
Autres impôts taxes et assimilés	4 750	4 750		
Groupe et associés	31	31		
Autres dettes	2 580	2 580		
<b>TOTAL</b>	<b>59 390</b>	<b>59 390</b>		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	31			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	23.0000	3 000			3 000

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
logiciel	lineaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	5:7:8:10 ans
Matériel et outillage	lineaire	3 ans
Matériel de transport	lineaire	5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
Mobilier	linéaire	2:5:7:8 ans
mat inform	linéaire	3 et 5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 264
Total	5 264

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79
Dettes fiscales et sociales	31 091
Total	31 170

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 627
Total	9 627

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 0 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ARES CONSULTANTS

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AREX CONSULTANTS</u>											Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>														
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
<b>TOTAL I</b>			<b>RK</b>			<b>RM</b>			<b>RN</b>			<b>RO</b>		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
Constructions			PR			PS			PT			PU		
Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles			QD			QE			QF			QG		
Inst. générales, agencements, aménagements divers			36 223			1 703			37 925			37 925		
Matériel de transport			40 155			498			40 653			40 653		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			15 525			1 442			16 292			16 292		
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
<b>TOTAL II</b>			<b>QU</b>			<b>QV</b>			<b>QW</b>			<b>QX</b>		
91 902			91 902			3 643			674			94 870		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>			<b>QN</b>			<b>QP</b>			<b>QQ</b>			<b>QR</b>		
91 902			91 902			3 643			674			94 870		
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
<b>Immobilisations amortissables</b>		<b>DOTATIONS</b>						<b>REPRISES</b>				<b>Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</b>		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>		<b>RW</b>		<b>RX</b>		<b>RY</b>		<b>RZ</b>		<b>SB</b>		<b>SC</b>		<b>SD</b>
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Sur sol propre		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales. agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Inst. gales. agenc. au divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>		<b>X2</b>		<b>X3</b>		<b>X4</b>		<b>X5</b>		<b>X6</b>		<b>X7</b>		<b>X8</b>
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
<b>TOTAL III</b>		<b>NL</b>						<b>NM</b>						<b>NO</b>
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesaf Quadra

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	60 000	4F	4G	4H	60 000
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	60 000	TV	TW	TX	60 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	7 625	6U	6V	6W	7 625
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	7 625	TY	TZ	UA	7 625	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	67 625	UB	UC	UD	67 625	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL ARES CONSULTANTS

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 000	UV	5 000	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	9 150		9 150					
	Autres créances clients		UX	28 737		28 737					
	Créance représentative de titres ( Provison pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 264		5 264					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 061		1 061				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	4 586		4 586					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	83		83					
	Charges constatées d'avance		VS	9 627		9 627					
<b>TOTAUX</b>			VT	63 507	VU	63 507	VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 334		6 334						
Personnel et comptes rattachés		8C	20 627		20 627						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 351		16 351						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 717		8 717					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 750		4 750					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	31		31						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 580		2 580						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	59 390	VZ	59 390					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		31	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3   1   1   0   2   0   2   2			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	46 931
	Amortissements à porter ligne ci-dessous	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	971	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	971	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	809	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	809	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	11 306
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %					ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN	
	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
<b>TOTAL I</b>					WR	60 017	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	809	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH
		- imposées aux taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZK		
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	I2		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA			
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
<b>TOTAL II</b>					XH	809	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	59 208		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XI			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	59 208		

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AREX CONSULTANTS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	830
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
PROV TVS 2021	9K		9L 809
PROV TVS 2022	9M	809	9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN 809	YO 809
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AREX CONSULTANTS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	59 055		Dividendes		ZE	87 000	(27 945)				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG		(0)					
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	59 055			<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	59 055					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	43 509			45 914				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	36 093			35 652				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	98			59				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	93 075			38 085				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	172 775			119 710				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 123			1 148				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	3 218			3 125				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 341			4 273				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	77 700			79 325				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	21 122			21 470				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				ØB	191 219							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	59 208	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	79 477	Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 4 3 5 3 3 0 3 9 0 0 0 1 4							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 55  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AREFX CONSULTANTS Néant [ ] \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	IPHONE 8	674	674		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))  
 CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))  
 CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

(A) (B) (C)  
(ventilation par taux)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS

Néant [X] \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .  
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*  
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
 article 55 A du code  
 général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AREX CONSULTANTS				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/11/2021		et clos le : 31/10/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RI	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	389 233
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	389 233
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OII	80
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OI	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
<b>TOTAL 2</b>				OM	80
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	141 036
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	26
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	141 062
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	248 252
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	248 252
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			E.V	×	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	389 233	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 0 2 0 2 2

N° SIRET 3 5 1 6 3 5 2 0 6 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AREX CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 43 RUE LUDOVIC GUIZE RESIDENCE CHATEAUNEUF

CODE POSTAL 06210 VILLE MANDELIEU LA NAPOULE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1  
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RUSSO Prénom(s) JEAN-CLAUDE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 301044 N° Département 06 Commune MOUGINS Pays FR

Adresse : N° 93 Voie B CHEMIN SAINT BARTHELEMY

Code postal 06250 Commune MOUGINS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
art. 38 de l'ann. III au C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1 (I)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 0 2 0 2 2

N° SIRET 3 5 1 6 3 5 2 0 6 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AREX CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 43 RUE LUDOVIC GUIZE RESIDENCE CHATEAUNEUF

CODE POSTAL 06210 VILLE MANDELIEU LA NAPOULE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

Exercice du 01/11/2021 au 31/10/2022

### **Détail des produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-189)

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements reçus

#### **Identité des sociétés mères consolidant les comptes**

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Arex Investissement	sas	53 020	43 guize 06210 mandelieu

Désignation de l'entreprise : SARL AREFX CONSULTANTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 43 RUE LUDOVIC GUIZE		06210 MANDELIEU LA NAPOLÉON				
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *				
Numéro SIRET* 35163520600045						
		Exercice N clos le. 31102022				
		N-1 31102021				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB					
	Frais de développement * CX					
	Concessions, brevets et droits similaires AF					
	Fonds commercial (1) AH	64 029	64 029	64 029		
	Autres immobilisations incorporelles AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL					
	Terrains AN					
	Constructions AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR					
	Autres immobilisations corporelles AT	106 049	94 870	13 179		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV					
	Avances et acomptes AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS					
	Autres participations CU	149	149	146		
	Créances rattachées à des participations BB					
	Autres titres immobilisés BD	102	102	102		
	Prêts BF					
	Autres immobilisations financières* BH	5 000	5 000	5 000		
	<b>TOTAL (II) BJ</b>		175 329	94 870	80 458	82 446
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL				
En cours de production de biens BN						
En cours de production de services BP						
Produits intermédiaires et finis BR						
Marchandises BT						
Avances et acomptes versés sur commandes BV		30	30	1 398		
STOCKS *		Clients et comptes rattachés (3)* BX	37 886	7 625	30 262	46 480
	Autres créances (3) BZ	10 994		10 994	6 300	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD					
	Disponibilités CF	151 278		151 278	188 680	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	9 627		9 627	9 841	
<b>TOTAL (III) CJ</b>		209 816	7 625	202 191	252 699	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif* (VI) CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	385 145	102 495	282 650	335 145	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	5 000	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks		Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Céad Quadra

\* Des applications, notamment à ses adhérents, sont disponibles dans la notice n° 2022  
Dossier N° 019999 en Euros